

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 673

27 mars 2009

### SOMMAIRE

9 Realestates S.A. ....	32260	LAF S.A. ....	32261
Aldi S.A. ....	32259	Lifi S.à r.l. ....	32302
Amberlux S.A.- SPF ....	32298	LogAxes Investment Properties S.à r.l. ..	32274
Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l. ....	32277	Lytech S.A. ....	32262
Apollo Redos II S.à r.l. ....	32277	Malermeisterbetrieb D. Stock & T. Lehmann S. à r.l. ....	32271
ASF II Euro Stan ....	32259	Mariola Investments S.à r.l. ....	32300
AVR Luxembourg S.à r.l. ....	32291	Motus Sicav ....	32276
Benz Trade S.A. ....	32275	Nouvelles Perspectives Emploi, Sarl ....	32272
Best Buy International Finance S.à r.l. ....	32274	Orco Foundation ....	32290
BK Service Management S.A. ....	32299	Orco Germany S.A. ....	32290
BRE/CP Europe Holdings S.à r.l. ....	32292	Ott&Co Finance S.A. ....	32291
BRE/CP Europe Holdings S.à r.l. ....	32291	Parisian Property Partners S. à r.l. ....	32289
BRE/German Holdco 4 S.à r.l. ....	32292	PB Holdings Luxembourg ....	32277
BRE/German Holdco 4 S.à r.l. ....	32291	Rambouillet Capital S.A. ....	32302
BRE/Somer S.à r.l. ....	32301	Realvest AG ....	32260
Capellen Invest S.A. ....	32278	Recos Holding S.A. ....	32279
Central European Real Estate Management S.A. ....	32278	Rey Projects International S.A. ....	32262
Cezane S.A., SPF ....	32301	Romford Luxembourg Holding S.à r.l. ....	32301
Cheylaraise de Participation S. à r.l. ....	32302	ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A. ..	32258
DeA Capital Investments S.A. ....	32258	Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S. ....	32276
Duerfkessel S.à r.l. ....	32304	Sage ....	32297
Electrical Distribution Board Services S.A. ....	32300	SGEA Immobilier S.A. ....	32258
Hermes Partners Trust Services S.A. ....	32298	SIFC Hotel Development S.à r.l. ....	32259
Hermes Partners Trust Services S.A. ....	32298	SIFC Office & Retail S.à r.l. ....	32275
Heyn 1 S.à r.l. ....	32292	SQL Solutions S.à r.l. ....	32267
Heyn 2 S.à r.l. ....	32293	SR Portfolio Holding (B) S.à r.l. ....	32291
HVB Capital Partners S.à r.l. ....	32292	SR Portfolio Holding (B) S.à r.l. ....	32299
IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l. ....	32300	SR Portfolio Holding (B) S.à r.l. ....	32292
IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l. ....	32299	Sterling Holdings S.A. ....	32298
IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l. ....	32299	Sun Microsystems Financial Sector S.à r.l. ....	32300
JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF") ....	32293	Sun Microsystems Luxembourg S.à r.l. ....	32301
Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l. ....	32261	TH Construction S.à r.l. ....	32296
		Urso Verde S.A. ....	32290

**SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.233.

Suite au Conseil d'Administration tenu en date du 3 mars 2009, il a été décidé de nommer avec effet immédiat, et pour une durée illimitée Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne) et demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2009034600/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.647.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 2 mars 2009, que:

L'Alliance Révision SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 15.000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-46.498, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises, avec effet au 2 mars 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2009034602/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**DeA Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.685.

Mr Pierre Thielen, administrateur de la société DeA Capital Investments S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 5-11, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DeA Capital Investments S.A.*

Emile De Demo

*Administrateur*

Référence de publication: 2009034702/7663/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**ASF II Euro Stan, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.498.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 février 2008*

Le mandat de gérant de la Société de Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-Aux-Roses (France), ayant son adresse professionnelle au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009034603/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02365. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090038940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Aldi S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 38.599.

—  
EXTRAIT

Il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 23 février 2009, de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2009 au poste d'acheteur:

Monsieur Denis Benoît, domicilié au 574, rue du Petit Pont, B-5300 Landenne sur Meuse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009034605/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02709. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090038989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: KRW 32.000.000,00.**Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 110.943.

—  
*Extrait des résolutions circulaires des associés de la Société datées du 1<sup>er</sup> Septembre 2008*

En vertu des résolutions circulaires des actionnaires de la société datées du 1<sup>er</sup> Septembre 2008, il a été décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Christian Christensen de son poste de Gérant de la Société;
2. Nomination de Marion Géniaux, ayant pour adresse professionnelle 10B, Rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Luxembourg, à la fonction de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 27/10/2008.

Fabrice Coste

*Manager*

Référence de publication: 2009034679/8786/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04357. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090038877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**9 Realestates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.322.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue de manière extraordinaire à 11.15 heures le 3 novembre 2008*

*Extrait des résolutions*

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*administrateur délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd., Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, inscrite sous le numéro 185200; UNION COURT BUILDING, ELIZABETH AVENUE & SHIRLEY STREET N° 5-E2

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009034608/766/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Realvest AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.636.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue le 7 Mai 2008 à 8.00 heures*

*Extrait des résolutions*

L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*- Administrateurs:*

- \* Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- \* Mme Anique Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- \* M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*- Administrateur-délégué:*

- \* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*- Commissaire aux comptes:*

\* Wilbur Associates Ltd, Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, I.B.C. 185200; UNION COURT BUILDING, ELIZABETH AVENUE & SHIRLEY STREET, N° 5-E2

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009034610/766/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**LAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 21.192.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2009, que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de deux ans, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Axel HAAS, Directeur de sociétés, demeurant à Trèves (D),
  - Monsieur François WINANDY, Diplômé de EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
  - Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Est élu Commissaire aux Comptes pour la même période:
- Monsieur Rodolphe GERBES, Licencié en Sciences Commerciales, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009034611/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.761.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales et d'un contrat d'apport de parts sociales, que les 40.000 parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1,- chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées comme suit:

- Le 27 décembre 2008, Koch Nitrogen Fertilizer Holding Inc., ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington (USA), enregistré au Registre du Delaware sous le numéro 4145350, a transféré les 40.000 parts sociales de la Société à Koch Finance Company LP, ayant son siège social au à la Suite 1400, 350-7<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, T2P 3N9 Alberta (Canada), enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Alberta sous le numéro LP14436489.
- Le 31 décembre 2008, Koch Finance Company LP, prénommé, a transféré les 40.000 parts sociales de la Société à Koch Minerals SA, ayant son siège social au 45 Chemin des Primevères 1700 Fribourg (Suisse), enregistrée sous le numéro 11106/1981.

Entre le 27 décembre 2008 et le 31 décembre 2008, les 40.000 parts sociales de la Société ont été détenues par Koch Finance Company LP, prénommé.

A compter du 31 décembre 2008, les 40.000 parts sociales de la Société sont détenues par Koch Minerals SA., prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

ATOZ

Aerogolf Center – Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009034676/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Rey Projects International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 100.973.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 janvier 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

\* Monsieur Hervé Poncin, demeurant professionnellement à L-8010 STRASSEN, 206-210 route d'Arlon;

\* Maître Charles DURO, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

\* Maître Marianne GOEBEL, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

\* La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE SA, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009034606/317/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Lytech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.091.

—  
STATUTS

L'an deux neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., une société anonyme de droit du Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro IBC 51.975, ayant son siège social au 60, Market Square, Belize City, Belize,

représentée par Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 16 janvier 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "LYTECH S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la production, le marketing et la vente, en dehors du Grand-duché de Luxembourg, des produits d'encadrements de fenêtres et des produits dérivés ainsi que de produits télescopiques pour toitures, le mobilier urbain, des coques de bateaux et tous produits optiques et optoélectroniques, machines et systèmes pour le découpage et marquage, de micro-laser médical ainsi que toutes activités de conceptions et conseils pour et l'optimisation de l'automatisation des processus industriels.

Elle pourra également prester toutes opérations commerciales et industrielles dans les domaines des logiciels informatiques, gestion générale pour le Web, l'hébergement de site Web et la téléphonie IP.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 5bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. prénommée, déclare souscrire les cinq cents (500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né le 9 mai 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve;
- Madame Anna DE MEIS, administratrice de sociétés, née le 22 mai 1964 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve;
- Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, né le 5 janvier 1976 à Rose Hill (Ile Maurice), demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

3. MRM CONSULTING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.911, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2009. LAC/2009/5244. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009034844/7241/268.

(090039368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

### SQL Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.077.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur John MARSH, informaticien, né à Maghull (Royaume-Uni), le 1<sup>er</sup> juin 1964, demeurant à D-54298 Igel, Zum Waldeskuehl 1 (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Michel THIBAL, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la consultance en général.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SQL Solutions S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur John MARSH, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille euros.

### Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société:

Monsieur John MARSH, informaticien, né à Maghull (Royaume-Uni), le 1<sup>er</sup> juin 1964, demeurant à D-54298 Igel, Zum Waldeskuehl 1 (Allemagne).

2.- Le siège de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the twenty-seventh of February.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr John MARSH, computer scientist, born in Maghull (United Kingdom), on the 1<sup>st</sup> of June 1964, residing in D-54298 Igel, Zum Waldeskuehl 1 (Germany),

here represented by Mr Michel THIBAL, private employee, residing in L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

### Chapter I. - Purpose - Name - Duration

**Art. 1.** A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purposes for which the company is founded is the generally consultancy service.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may undertake all commercial, financial, personal property and real estate operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of SQL Solutions S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

### Chapter II. - Corporate capital - Shares

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all fully paid up.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares

to a non-associate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

### Chapter III. - Management

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes of the majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

### Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

### Chapter V. - General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2009.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the Mr John MARSH, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand euro.

#### *Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Is named manager of the company and is vested with the broadest powers to commit the company:

Mr John MARSH, computer scientist, born in Maghull (United Kingdom), on the 1<sup>st</sup> of June 1964, residing at D-54298 Igel, Zum Waldeskuehl 1 (Germany).

2.- The registered office is established at L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: THIBAL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2009. Relation GRE/2009/863. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009034845/231/183.

(090039169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Malermeisterbetrieb D. Stock & T. Lehmann S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 145.064.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am dritten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Patrick SERRES, Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr David STOCK, Maler- und Lackiermeister, geboren am 20. Januar 1979 in Riegelsberg (D), wohnhaft in D-66292 Riegelsberg-Walpertshofen, 103, Herchenbacherstrasse,

2. Herr Thomas LEHMANN, Maler, geboren am 23. Januar 1964 in Saarbrücken (D), wohnhaft in D-66386 St. Ingbert, Johannisstrasse, 13.

Diese Kompargenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die oben genannten Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MALERMEISTERBETRIEB D. STOCK & T. LEHMANN S. à r. l."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Malerhandwerk.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr David STOCK, vorbenannt .....	50
2. Herr Thomas LEHMANN, vorbenannt .....	50
TOTAL: Einhundert Anteile .....	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 5.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar ohne Übertragung an Nichtgesellschafter. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht- Gesellschafter übertragen werden.

**Art. 6.** Tod oder Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.

**Art. 8.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

**Art. 9.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 10.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5 %) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn (10%) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 11.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1000,- EUR) geschätzt.

#### Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
- 2) Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr David STOCK, vorbenannt.
- 3) Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. STOCK, T. LEHMANN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 mars 2009. Relation: REM/2009/310. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. März 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009034842/8085/72.

(090039001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

### **Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 145.063.

#### STATUTS

L'an deux mil neuf. Le vingt février;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Centre d'initiative et de gestion sectoriel perspectives emploi Asbl (Perspectives Emploi Asbl), ayant son siège social à L-3801 Schifflange, 1, rue du Moulin,

ici représenté par Monsieur Walter GATTI, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 18 février 2009.

2. L'association sans but lucratif Objectif Plein Emploi, (Asbl), ayant son siège social à L-3801 Schifflange, 1, rue du Moulin,

ici représentée par Monsieur Romain BIEVER, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 18 février 2009.

3. Kobold société coopérative, inscrite sous le numéro B 28.730 du registre de commerce et des sociétés, ayant son siège social à L-3801 Schifflange, 1, rue du Moulin.

ici représentée par Monsieur Marcel BAUMANN, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 18 février 2009.

lesquelles procurations ont été paraphées "ne varietur" par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le développement d'activités et d'opérations commerciales. Les activités sont limitées aux autorisations régies par la réglementation dans les métiers secondaires liées aux domaines de la construction et de la menuiserie (règlement Grand Ducal du 4 février 2005), aux activités non réglementées et liées directement ou indirectement avec son but social tout en collaborant si nécessaire avec les personnes de droit privé et de droit public poursuivant un but analogue au sien, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) représenté par CINQ-CENT (500) parts sociales de VINGT-CINQ EURO (Euro 25,-) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) L'association sans but lucratif Perspectives Emploi, prédite . . . . .	400 parts sociales
2) L'association sans but lucratif Objectif Plein Emploi, prédite . . . . .	50 parts sociales
3) La société Kobold société coopérative, prédite . . . . .	<u>50 parts sociales</u>
Total: CINQ-CENT PARTS SOCIALES . . . . .	500 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Les gérants ainsi que les pouvoirs fixés peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000,-).

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer  
- Est nommé gérant Paul HUENS, chargé de direction, né à Charleroi (Belgique), le 3 juin 1959, demeurant à L-5852 Hespérange, 26, rue Itzig.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique. Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gatti, Biever, Baumann, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2132. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 4 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009034841/209/89.

(090039000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009034883/220/12.

(090039401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Best Buy International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.502,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.067.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales du 24 février 2009 que:

Best Buy Co., Inc., une incorporation constituée et régie selon les lois de l'Etat de Minnesota, Etats-Unis, avec siège social auprès de Best Buy Corporate Campus, 7601 Penn Avenue South Richfield, MN, 55423-3645, Etats-Unis, et inscrite au Secretary of State Minnesota sous le numéro 1K-1056, a transféré cinq mille huit cent trente-quatre (5 834) parts sociales qu'elle détenait dans la Société

à Best Buy China Ltd, une société constituée et régie selon les lois des Bermudes, comme trustee pour Best Buy China, un Trust organisé sous les lois de Chine, enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro E/C 32742, ayant son siège social au 3 Gorham Road, Hamilton HM 08, Bermudes, et que

Best Buy Canada Ltd., une société constituée et régie selon les lois du Canada, avec siège social au 8800 Glenlyon Parkway, Burnaby, British Columbia, V5J 5K3, Canada, et inscrite au British Columbia Industry Canada sous le numéro 435178-9, a transféré cinq mille huit cent trente-quatre (5 834) parts sociales qu'elle détenait dans la Société

à Best Buy China Ltd, une société constituée et régie selon les lois des Bermudes, comme trustee pour Best Buy China, un Trust organisé sous les lois de Chine, enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro E/C 32742, ayant son siège social au 3 Gorham Road, Hamilton HM 08, Bermudes.

Depuis cette date, les dix-sept mille cinq cent deux (17 502) parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Best Buy China Ltd: .....	17 502 parts sociales
TOTAL: .....	17 502 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour Best Buy International Finance S. à r. l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009034612/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 84.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

*Extrait des résolutions circulaires des associés de la Société datées du 1<sup>er</sup> Septembre 2008*

En vertu des résolutions circulaires des actionnaires de la société datées du 1<sup>er</sup> Septembre 2008, il a été décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Christian Christensen de son poste de Gérant de la Société;
2. Nomination de Marion Géniaux, ayant pour adresse professionnelle 10B, Rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Luxembourg, à la fonction de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 27/10/2008.

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2009034681/8786/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Benz Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 74.607.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 3 mars 2009*

Il en résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 mars 2009 que:

Le Conseil d'Administration a accepté avec effet immédiat:

- 1) les démissions des sociétés Delphinus Sàrl, Luxembourg B - 39430, de Kheshia Holdings Inc. Iles Vierges Britanniques 49519 I.B.C, de la Société Yucalon B.V. B-Bergem op Zoom, en tant qu'Administrateurs.
- 2) les nominations des sociétés a) Stimo Consultancy Sàrl, ayant son siège social L -2514 Luxembourg 15, rue J.P. Sauvage Luxembourg RCSL B-93773, b) Roned Holding SA, ayant son siège L-2514 Luxembourg 15 rue J.P. Sauvage RCSL B-84955, c) Bimmo Holding SA, ayant son siège Social, L-2514 Luxembourg 15 rue J.P. Sauvage RCSL B-85863 en tant que nouveaux Administrateurs.
- 3) la démission de la Société Roned Holding SA en tant que Commissaire aux comptes.
- 4) la nomination de la société Delphinus Sàrl, ayant son siège social L -2514 Luxembourg 15 rue J.P. Sauvage RCSL B-39430 en tant que nouveau Commissaire aux comptes.
- 5) La nomination de la Société Stimo Consultancy Sàrl, ayant son siège social L-2514 Luxembourg 15 rue J.P. Sauvage RCSL B-93773 en tant que Administrateur Délégué.

6) Durée des nouveaux mandats jusqu'en 2015

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034613/2193/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 376.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.055.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une notification en date du 27 janvier 2009 relative à une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 12 novembre 2008 entre Montabor Sàrl, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 109.036 et Société de Gestion Financière (SGF) Sàrl, ayant son siège social au 18-20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.252, que les 7.520 parts d'associé Commanditaire de classe B et les 752 parts d'associé Commanditaire de classe C, sont détenues depuis le 27 janvier 2009 par Société de Gestion Financière (SGF) Sàrl, prénommée.

Il ressort d'une notification en date du 27 janvier 2009 relative à une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 12 novembre 2008 entre Rose Real Estate B.V., ayant son siège social au 5, Startbaan, NL-1185XP Amstelveen (Pays-Bas), enregistrée au registre d'Amsterdam sous le numéro 34217259 et Société de Gestion Financière (SGF) Sàrl, ayant son siège social au 18-20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.252, que les 11.280 parts d'associé Commanditaire de classe A et les 1.128 parts d'associé Commanditaire de classe C, sont détenues depuis le 27 janvier 2009 par Société de Gestion Financière (SGF) Sàrl, prénommée.

Depuis cette date, les 7.520 parts d'associé Commanditaire de classe B, les 1.880 parts d'associé Commanditaire de classe C, les 11.280 parts d'associé Commanditaire de classe A, 1 part de commandité de la Société sont détenues comme suit:

Société de Gestion Financière (SGF) Sàrl: .....	7.520 parts d'associé Commanditaire classe B
	1.880 parts d'associé Commanditaire classe C
	11.280 parts d'associé Commanditaire classe A
Rosetabor Sàrl: .....	1 part de commandité

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center – Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2009034675/4170/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Motus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.640.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité par résolution circulaire en date du 31 janvier 2008:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Philippe Meloni (avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2007)
- de coopter Mr Carlo Camperio Ciani, en qualité d'administrateur de la Société, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal L- 2449 Luxembourg. Le mandat de Monsieur Carlo Camperio Ciani prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 Juin 2008.
- de prendre acte de la démission de Madame Simona Bortolazzi (avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2007)
- de coopter Mme Miriam Sironi, en qualité d'administrateur de la Société, avec adresse professionnelle Via San Salvatore 6, CH- 6900 Lugano. Le mandat de Madame Miriam Sironi prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

Pour MOTUS SICAV  
Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management SA  
Sylvain Feraud  
General Manager

Référence de publication: 2009034683/4287/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**PB Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.800,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.574.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 13 janvier 2009 entre la société Carrier Réfrigération ECR Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 573 et la société G & L Beijer AB (publ) ayant son siège social à Norra Vallgatan 70, 211 22 Malmö, Suède, enregistrée au Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556040-8113, que Carrier Réfrigération ECR Holding Luxembourg S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 128 parts sociales, à G & L Beijer AB (publ) avec effet au 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire.

Référence de publication: 2009034694/4287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Apollo Redos II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.330.

—  
La nouvelle adresse des gérants, Priscille Fourneaux et Anne Delord, est au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034635/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.193.

—  
La nouvelle adresse des gérants, Priscille Fourneaux et Anne Delord, est au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034633/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Capellen Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 3 mars 2009*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de la personne suivante avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 mars 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2009034684/1273/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Central European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.753.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 10 février 2009*

L'Assemblée Générale a pris connaissance de et a accepté la démission des personnes suivantes avec effet immédiat:

- Monsieur Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué;

- Monsieur Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité de représentant légal de Ott & Co S.A., agissant en tant qu'administrateur de la Société;

- Monsieur Arnaud Bricout, demeurant au 18, Avenue de Villepreux, F-92420 Vaucresson, en qualité d'administrateur.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer la personne suivante avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Jean-François Ott, avec adresse professionnelle au 25, Rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité d'administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Jean-François Ott, avec adresse professionnelle au 25, Rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité de représentant légal de Ott & Co S.A., agissant en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 février 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2009034690/1273/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Recos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.080.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine.

On the twenty-fifth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

The company under the laws of British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office at PO Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (*société anonyme*), under the name of RECOS HOLDING S.A. (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can also acquire and emphasize all patents and other rights being attached to these patents or being able to supplement them.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand-Duchy as well as in foreign countries.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**II. Social Capital, Shares**

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 38,000 (thirty-eight thousand Euro), represented by 380 (three hundred eighty) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per share each.

These shares are divided as follows:

- 310 (three hundred ten) class A shares;
- 10 (ten) class B shares;
- 10 (ten) class C shares;
- 10 (ten) class D shares;
- 10 (ten) class E shares;
- 10 (ten) class F shares;
- 10 (ten) class G shares;
- 10 (ten) class H shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class H).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner requires for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirteenth day of June at 11:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision of purchase or sale of intellectual properties or participations must be taken by the general meeting of shareholders by a simple majority.

#### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The holders of Class A, B, C, D, E, F, G and H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F and G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E and F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D and E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E, F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C and D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class D, E, F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B and C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class C, D, E, F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A and B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class B, C, D, E, F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any

### VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

### IX. Definitions

**Art. 19.** Available amount: Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

### X. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

All the prenamed 380 (three hundred eighty) Class A, B, C, D, E, F, G and H shares have been subscribed by the company under the laws of British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 38.000 (thirty-eight thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand two hundred and seventy-five euros.

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- Mr Olivier LIEGEOIS, born on 27<sup>th</sup> October 1976 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr Luc GERONDAL, born on 23<sup>rd</sup> April 1976 in Kinshasa (Democratic Republic of Congo), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr Patrick MOINET, born on 06<sup>th</sup> June 1975 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, chairman of the Board of Directors.

3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company REVICONSLT S.à r.l., having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg number B139013.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2014.

5.- The head office of the company shall be fixed at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le vingt-cinq février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à PO Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de RECOS HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 38.000,- (trente huit mille Euros) représenté par 380 (trois cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 310 (trois cents dix) actions de classe A;
- 10 (dix) actions de classe B;
- 10 (dix) actions de classe C;
- 10 (dix) actions de classe D;
- 10 (dix) actions de classe E;
- 10 (dix) actions de classe F;
- 10 (dix) actions de classe G;
- 10 (dix) actions de classe H;

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe H).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

#### **IV. Conseil d'Administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Définitions

**Art. 19.** Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD= Montant Disponible

BN= Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R= primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC= Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P= pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL= montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

## X. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

### *Souscription et Libération*

Toutes les prédites 380 (trois cent quatre-vingts) actions de classes A, B, C, D, E, F, G et H ont été souscrites par la société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 38.000,- (trente huit mille Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cent soixante-quinze euros.

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
  - Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
  - Monsieur Patrick MOINET, né le 06 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, président du Conseil d'Administration.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2009. Relation GRE/2009/850. Reçu soixante quinze euros 75 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009034837/231/574.

(090039195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Parisian Property Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.150,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 106.028.

La société prend acte que l'adresse de:

(i) Stewart Kenny, actionnaire de la société, a été transférée comme suit:

Apartment 12, n°4 Percy Place, Dublin 4, Ireland.

(ii) The Trustees of Black Queen Pension Fund, actionnaire de la société, a été transféré comme suit:

Apartment 12, n°4 Percy Place, Dublin 4, Ireland.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009034686/4287/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01536. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090038862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Orco Foundation, Fondation.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg G 196.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 23 janvier 2009*

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission avec effet immédiat de:  
- Luc LEROI résidant au 13, Rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, en qualité d'administrateur;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 février 2009.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009034688/1273/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Orco Germany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 février 2009*

Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance de et a constaté la démission de M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, de son mandat de représentant légal de la société Ott & Co S.A., agissant en tant qu'administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé ainsi de nommer M. Jean-François Ott avec effet immédiat qui agira en tant que représentant légal de la société Ott & Co S.A. jusqu'à la fin de son mandat dans le conseil d'administration de la Société au 16 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 février 2009.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009034689/1273/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Urso Verde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.418.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 10 février 2009*

L'Assemblée Générale a pris connaissance de et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:  
- Monsieur Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 mars 2009.

Pour la Société  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009034695/1273/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Ott&Co Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 136.562.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 10 février 2009*

L'Assemblée Générale a pris connaissance de et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:  
- Monsieur Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 mars 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009034697/1273/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02257. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090038827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BRE/German Holdco 4 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 111.983.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 441 du 1<sup>er</sup> mars 2006.

Les comptes annuels rectifiés du dépôt n° L080149410.05, déposé le 9 octobre 2008 de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009034995/6773/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00050. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090038580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 88.925.

—  
Le bilan consolidé au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009034990/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02644. - Reçu 60,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090038640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**AVR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingerggrund.  
R.C.S. Luxembourg B 113.803.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034988/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02646. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090038634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**HVB Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 91.932.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034989/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02645. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090038637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. BRE/German Holdco 4 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.983.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 441 du 1<sup>er</sup> mars 2006.

Les comptes annuels rectifiés du dépôt n° L080149411.05, déposé le 9 octobre 2008, de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034996/6773/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00055. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090038581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.925.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034991/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02641. - Reçu 78,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090038643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Heyn 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034987/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02649. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Heyn 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.472.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034986/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02651. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.500.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "JAC Investments S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on November, 27<sup>th</sup>, 2008, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 143.500, published in Memorial C number 20, page 935, on January 6, 2009.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the fifty thousand (50,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 3,450,000 (three million four hundred and fifty thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) to EUR 3,500,000 (three million five hundred thousand Euros) by the issue of 3,450,000 (three million four hundred and fifty thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Amendment of article 6-1 of the Articles of Incorporation.

4.- Amendment of article 3-2 of the Articles of Incorporation

5. Any other business

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 3,450,000 (three million four hundred and fifty thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) to EUR 3,500,000 (three million five hundred thousand Euros) by the issue of 3,450,000 (three million four hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR one (1 Euro) each.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon Dr Jose Alberto de Camargo, director, residing at Rua Pequetita 111, Vila Olimpia, 04552-060 Sao Paulo, SP, Brasil, represented by Mr Regis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 3,450,000 (three million four hundred and fifty thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3,500,000 (three million five hundred thousand Euros), as was certified to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at EUR 3,500,000 (three million five hundred thousand Euros), divided into 3,500,000 (three million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 1 (one EUR) each."

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 6-1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 6-1.** The authorised capital is set at EUR 10,000,000,- (ten million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each.

*Fourth resolution*

It is decided to proceed to a modification of point 2 of article 3 of the Articles of incorporation which relates to the object of the Company, such point will be read as follows:

" **Art. 3-2.** The Company may also borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity".

The other points of article 3 of the Articles of Incorporation will remain unchanged. Therefore, Article 3 will have to be read as follows:

**Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

3.2. The Company may also borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

3.3. It may not carry out any commercial activity.

3.4. It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

3.5. It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

3.6. The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

3.7. It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

There being no further business the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 3,400.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par-devant Maître Joseph ELVTNGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme "JAC Investments S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 143.500, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 20, page 935 du 6 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les cinquante mille (50.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'actionnaire unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.450.000 (trois millions quatre cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) à EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille Euros) par l'émission de 3.450.000 (trois millions quatre cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Modification afférente de l'article 6-1 des statuts.

4.- Modification de l'article 3-2 des statuts.

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.450.000 (trois millions quatre cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) à EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille Euros) par l'émission de 3.450.000 (trois millions quatre cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune par apport en numéraire.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite "José Alberto de Camargo", directeur, demeurant à Rua Pequetita 111, Vila Olimpia, 04552-060 São Paulo, SP, Brésil, représenté par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 3.450.000 (trois millions quatre cent cinquante mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.450.000 (trois millions quatre cent cinquante mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille Euros), divisé en 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un EUR) chacune.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6-1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6-1.** Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions Euros), divisé en 10.000.000 (dix millions) actions de EUR 1,- (un euro) chacune.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de modifier le point 2 de l'article 3 des statuts qui concerne l'objet social de la Société, ce point aura la teneur suivante:

**Art. 3-2.** "La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité".

Les autres dispositions de l'article 3 restent inchangées. En conséquence, l'article 3 aura la teneur dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour but l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2 La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

3.3. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.4. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.5. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.6. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.7. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.400.- euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5700. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009035157/211/180.

(090039822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**TH Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.518.

Im Jahre zweitausendneun, den sechsundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Harald KELLNER, Geschäftsführer, geboren in Bitburg (Bundesrepublik Deutschland), am 15. Februar 1966, wohnhaft in D-54595 Prüm, Wenzelsbachstraße 25,

vertreten auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift durch die Aktiengesellschaft "FIDUCIAIRE EUROLUX", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten SÖNS, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, auf Grund einer Vollmacht, welche im Urkundenverzeichnis von Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, hinterlegt ist.

Vorgenannte Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar ersucht zu dokumentieren:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KELLNER BAU S.à r.l.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137.518, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 11. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1048 vom 28. April 2008,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Paul BETTINGEN am 29. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3027 vom 27. Dezember 2008.

- Dass der Komparent, als Alleingesellschafter der Gesellschaft, den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

#### Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung abzuändern in "TH CONSTRUCTION S.à r.l." und dementsprechend Artikel 1 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "TH CONSTRUCTION S.à r.l.", welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird."

#### Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von Weiswampach nach L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf, zu verlegen und demgemäß den ersten Satz von Artikel 2 abzuändern wie folgt:

" **Art. 2. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)."

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: SÖNS - SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2009. Relation GRE/2009/856. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035106/231/54.

(090039503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

#### Sage, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.292.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035001/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02634. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Amberlux S.A- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034998/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06393. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Hermes Partners Trust Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERMES PARTNERS TRUST SERVICES SA

Alain HEINZ

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009034983/5644/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02458. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.775.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l a société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009034985/7717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02648. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Hermes Partners Trust Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.094.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERMES PARTNERS TRUST SERVICES SA

Alain HEINZ

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009034980/5644/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02452. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 944.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.164.

—  
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034979/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02721. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090038610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.925.

—  
Le bilan consolidé au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034992/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02639. - Reçu 130,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090038645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**BK Service Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.167.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS &amp; MEYNIAL

48, bd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009034993/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02704. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090038650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 944.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.164.

—  
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034978/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02723. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090038609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 944.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.164.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034977/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02724. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Mariola Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.620.

Constitué par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),  
en date du 11 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 411 du 20 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARIOLA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034972/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02201. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Electrical Distribution Board Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 100.626.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034968/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Sun Microsystems Financial Sector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.786.

Le bilan au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre  
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034999/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02747. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Sun Microsystems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 76.953.

Le bilan au 30 juin 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035000/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02746. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**BRE/Somer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 122.219.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 43 du 24 janvier 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009034997/6773/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02697. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 117.406.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034975/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02726. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Cezane S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 143.217.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035002/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02637. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Rambouillet Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.237.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034964/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08646. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Lifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 122.066.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009035030/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01701. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Cheylaroise de Participation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.521.100,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 138.878.

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Ont comparu:

1) Monsieur Serge BIALKIEWICZ, Associé Premier Gérant, né le 10 novembre 1936 à Paris, demeurant à F-75007 PARIS (France), 6, rue Jean Carries, représenté par son mandataire spécial Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris en date du 26 février 2009,

2) Monsieur Jean-Michel SAMUEL, Associé Gérant né le 27 août 1956 à Valence (France), demeurant à F-92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (France), Immeuble le Palazzo, 9, parvis Corentin Celton, représenté par son mandataire spécial Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris en date du 26 février 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

(I) qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Cheylaroise de Participation S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, société qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1516 du 19 juin 2008, page 72.747, et que la Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.878;

(II) que les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

(III) qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire plénière en conformité avec les statuts de la Société, chacun des deux comparants renonçant à une convocation spéciale et préalable;

(III) que la présente assemblée extraordinaire a comme ordre du jour, dont chacun des associés déclare avoir une connaissance parfaite, les points et propositions de résolutions suivants:

(1) Augmentation du capital social à hauteur d'un montant de 6.508.600.- EUR afin de le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR à 6.521.100.- EUR, contre émission de 260.344 parts sociales nouvelles jouissant des mêmes droits que les anciennes, à libérer contre apport en nature d'une participation minoritaire de 26% des parts dans la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FONCIERE FRANCILIENNE DE LOCAUX D'ENTREPRISES (F.F.L.E.) de droit français;

(2) Modification des règles de majorité pour certaines décisions à adopter par l'assemblée générale des associés, à savoir toutes modifications statutaires, la nomination et la révocation de gérants;

(3) Modifications correspondantes aux dispositions des articles 5 et 11 des statuts sociaux, pour traduire les résolutions adoptées sous les points (1) et (2) de l'ordre du jour;

(4) Divers

(IV) Que le capital social s'élève actuellement à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Et après délibération de l'ensemble des points portés à l'ordre du jour ci-avant reproduit, les associés ont passé à l'unanimité, par votes séparés et sans abstentions, l'ensemble des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à hauteur de 6.508.600 - EUR (six millions cinq cent huit mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) à 6.521.100.- EUR (six millions cinq cent vingt et un mille et cent euros)

L'assemblée générale décide que cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 260.344 (deux cent soixante mille trois cent quarante-quatre) parts nouvelles jouissant des mêmes droits que les parts sociales actuellement existantes.

L'assemblée générale décide et accepte que l'ensemble des ces 260.344 (deux cent soixante mille trois cent quarante-quatre) parts sociales nouvelles seront payées par apport en nature.

Intervient à ce moment Monsieur Serge BIAKIELWICZ, préqualifié, représenté par Monsieur Claude GEIBEN, préqualifié, ce dernier agissant ès qualités et au nom et compte exclusif de son mandant, et Monsieur Serge BIAKIELWICZ déclare lui seul souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital de 6.508.600- EUR (six millions cinq cent huit mille six cents euros) telle que ci-avant décidée et à toutes les parts émises en conséquence.

L'assemblée générale, par un vote spécial, accepte la souscription par Monsieur BIALKIEWICZ, et donne acte à Monsieur Jean-Michel SAMUEL qu'il renonce définitivement à prendre part dans cette augmentation de capital.

Intervient alors à nouveau Monsieur Serge BIAKIELWICZ, par l'intermédiaire de son mandataire pré-désigné, et déclare libérer intégralement l'ensemble des 260.344 (deux cent soixante mille trois cent quarante-quatre) parts sociales nouvelles par apport en nature de:

26 (vingt-six) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI FONCIERE FRANCILIENNE DE LOCAUX D'ENTREPRISES (F.F.L.E.), ayant son siège social à F-75008 Paris (France), 2, rue de Berne, constituée par acte sous seing privé à Paris le 6 novembre 2002, enregistré au greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 22 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dates des 26 février 2003 et 26 mars 2004, SCI inscrite à la direction générale des impôts sous le numéro d'agrément C5108.30004, numéro SIRET 444 171 755.

Le souscripteur Monsieur Serge BIAKIELWICZ déclare apporter ces 26 (vingt-six) parts à la Société en pleine propriété, sans réserve de retour comme il déclare qu'elles sont libres de toutes charges, ni grevées d'aucuns droits de sureté, de jouissance, de préemption ou d'option, ni d'aucun droit ou charge analogue ou quelconque empêchant leur pleine transmission immédiate à la Société, comme le souscripteur déclare qu'elles représentent 26% (vingt-six pour cent), et pas moins de 26% (vingt-six pourcent), du capital social de la société SCI FONCIERE FRANCILIENNE DE LOCAUX D'ENTREPRISES (F.F.L.E.).

Le souscripteur déclare qu'il a d'ores et déjà officiellement informé la gérance de la société SCI FONCIERE FRANCILIENNE DE LOCAUX D'ENTREPRISES (F.F.L.E.) par télécopie en date du 19 février 2009. Le souscripteur déclare s'être assuré auprès de ses co-associés dans ladite SCI FONCIERE FRANCILIENNE DE LOCAUX D'ENTREPRISES (F.F.L.E.) qu'ils marquent tous leurs accords sans réserves au présent apport et qu'ils se sont irrévocablement engagés à donner leur accord lors d'une prochaine assemblée générale des associés, et que ladite assemblée générale extraordinaire ratifiera ledit transfert des 26 (vingt-six) parts sociales apportées à la Société, ce pourquoi l'apporteur se porte fort.

Monsieur le souscripteur Serge BIALKIEWICZ déclare que lesdites parts sociales sont apportées selon ces termes et modalités.

Monsieur le souscripteur Serge BIALKIEWICZ déclare par ailleurs que lesdites parts sociales apportées ont fait l'objet d'un rapport d'expertise par la société experte en immobilier CB RICHARD ELLIS VALUATION de F-75017 Paris, daté du 25 juin 2007, ayant évalué tout le patrimoine de la société SCI FONCIERE FRANCILIENNE DE LOCAUX D'ENTREPRISES (F.F.L.E.), et qu'en vertu de ce rapport les parts sociales présentement apportées valent au moins la valeur de la présente augmentation de capital.

L'assemblée générale prend acte de l'ensemble de ces déclarations du souscripteur apporteur et les accepte, en pleine libération des nouvelles parts sociales émises, sans ajustements.

L'assemblée générale décide qu'une copie dudit rapport d'évaluation CB RICHARD ELLIS VALUATION restera annexée au présent acte pour être paraphée, enregistrée et déposée avec lui.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de soumettre dorénavant certaines décisions à l'unanimité de tous les associés dans les assemblées générales, étant entendu qu'un vote valable ne pourra intervenir, même en seconde convocation, que lors que tous les associés sont représentés, et ceci de manière limitative pour les décisions suivantes:

- (1) toutes modifications des statuts de la Société;
- (2) la révocation d'un ou de plusieurs gérants; et
- (3) la nomination d'un ou de plusieurs gérants nouveaux, en toutes circonstances.

*Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les dispositions de l'article 5 des statuts sociaux pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 6.521.100.- EUR (six millions cinq cent vingt et un mille cent euros), divisé en 260.844 (deux cent soixante mille huit cent quarante-quatre) parts sociales jouissant toutes des mêmes droits et ayant une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune."

L'assemblée générale décide aussi de modifier la teneur des dispositions de l'article 11, alinéa 2, des statuts sociaux, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. (alinéa 2).** En toutes circonstances les décisions suivantes de l'assemblée générale nécessiteront un vote unanime de tous les associés qui devront alors tous être présents ou représentés à l'assemblée générale pour délibérer et voter valablement sur de telles résolutions, y compris lors d'une éventuelle seconde convocation:

- (1) toutes modifications des statuts de la Société;
- (2) la révocation d'un ou de plusieurs gérants; et
- (3) la nomination d'un ou de plusieurs gérants nouveaux, en toutes circonstances."

L'assemblée générale décide que toutes autres dispositions des statuts restent inchangées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, C. Villaume et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2009. LAC/2009/8309. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009035094/5770/122.

(090039594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Duerfkessel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8384 Koerich, 2, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 124.260.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034945/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06471. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.